



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 6783

### Texte de la question

M. Michel Hunault attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur sa très vive émotion et son indignation suscitées par l'agression dans la banlieue sud de Nantes qui a coûté la vie, dans des conditions tragiques, à un chauffeur de taxi, père de trois enfants. Cette nouvelle victime d'une agression criminelle montre une fois de plus l'absolue nécessité de renforcer la présence des forces de l'ordre dans la région. Il lui demande quelles sont les intentions du gouvernement afin d'assurer la sécurité à Nantes et plus généralement en Loire-Atlantique où la violence et l'insécurité ne cessent de progresser de façon fort inquiétante.

### Texte de la réponse

Les effectifs de police mis à la disposition des services de sécurité publique de Loire-Atlantique s'élèvent, à la date du 1er décembre 1997, à 975 fonctionnaires assistés par 35 policiers auxiliaires y effectuant leur service national. A cette même date, ont été recrutés pour ce département les premiers adjoints de sécurité, au nombre de 23, ce nombre devant être porté à 124 avant la fin de 1998. Pour la seule circonscription de sécurité publique de Nantes, la police nationale dispose aujourd'hui de 781 fonctionnaires, 29 policiers auxiliaires et 19 adjoints de sécurité. Ces effectifs sont globalement suffisants pour assurer les missions de sécurité en zone de police étatisée. Cependant, afin d'accompagner le mouvement de recrutement des adjoints de sécurité et en prévision des actes de gestion du début de 1998, 5 gardiens de la paix supplémentaires seront affectés dans le département dès le mois de février prochain. L'événement tragique auquel fait référence l'honorable parlementaire montre bien, s'il en était besoin, que la lutte contre la délinquance et le traitement du sentiment d'insécurité ne sauraient se concevoir exclusivement en termes d'augmentation des ressources humaines ainsi que les travaux du récent colloque de Villepinte ont pu le mettre en évidence. Il convient néanmoins de préciser que l'auteur de cette agression a été interpellé par la police nationale. La mise en place d'une réelle politique contractuelle engagée avec la procédure nouvelle des contrats locaux de sécurité, associant sous l'autorité du préfet les services de police et les acteurs locaux de sécurité, doit favoriser l'émergence d'initiatives répondant mieux que dans le passé aux besoins de sécurité des populations, sur la base d'un solide diagnostic des situations locales. Dans cette perspective, la direction départementale de la sécurité publique de Loire-Atlantique a reçu, au cours des mois écoulés, des moyens supplémentaires pour améliorer la sécurité des fonctionnaires et lutter plus efficacement contre la délinquance de voie publique et les violences urbaines. A ce titre, les fonctionnaires de la brigade anti-criminalité du commissariat de Nantes ont notamment été équipés de deux véhicules de grosse cylindrée. Enfin, en ce qui concerne le relogement des services de police nantais, un projet de construction neuve est à l'étude, le choix définitif du terrain devant accueillir le nouvel hôtel de police sera fait prochainement. Cette opération sera suivie d'une étude relative à l'extension du commissariat subdivisionnaire de Rezé.

### Données clés

**Auteur :** [M. Michel Hunault](#)

**Circonscription :** Loire-Atlantique (6<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 6783

**Rubrique** : Sécurité publique

**Ministère interrogé** : intérieur

**Ministère attributaire** : intérieur

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 24 novembre 1997, page 4165

**Réponse publiée le** : 19 janvier 1998, page 328